

Un diagnostic inquiétant...

Repère Une loi obsolète, pas d'institution centrale de régulation...



Une loi sur la sécurité alimentaire vieille de 30 ans...

Photo AFP

Mathieu KARAM

Depuis que le ministre de la Santé Wael Bou Faour a ouvert la boîte de Pandore de la sûreté alimentaire au Liban lors de deux conférences de presse mardi et jeudi, en nommant les établissements concernés par des infractions, la polémique va bon train et les questions fusent.

Zeina Kassaiy, présidente de la Lebanese Association for Food Safety (LAFS), et Nagi Morkos, PDG du cabinet de conseil en tourisme et hôtellerie Hodema, font le diagnostic de la situation en matière de sûreté alimentaire au Liban.

Ils s'accordent tous deux à déplorer l'absence de centralisation au niveau institutionnel en matière de sûreté alimentaire. « Nous n'avons pas d'institution centrale pour protéger le consommateur. Plusieurs ministères sont compétents en matière de sûreté alimentaire », confie M. Morkos. Sept ministères sont compétents actuellement en la matière : les ministères de la Santé (inspections des points de restauration), du Tourisme (inspections des points de restauration), de l'Agriculture (inspections des productions locales), de l'Industrie (inspections des productions locales), de l'Intérieur (pour délivrer des certificats de santé publique), de l'Économie (direction de la protection du consommateur), et des Finances (inspection des produits aux frontières).

Un projet de loi bloqué

« La loi actuelle, vieille de 30 ans, n'a connu que quelques changements cosmétiques. Les contraintes principales concernent l'aménagement des locaux, la tenue des employés et la conservation des denrées. Néanmoins, la vingtaine de critères qu'elle définit restent très généraux et laissent

une large marge d'interprétation aux restaurateurs », pouvait-on lire dans le hors-série 2013 *Restos, cafés, bars du Commerce du Levant*. Exemple : « Le pain doit être stocké dans un emplacement approprié. »

« La loi en vigueur depuis trente ans se base sur des standards qui ne sont plus adaptés à la situation actuelle : la façon de produire des aliments au niveau international, leur stockage... Tout a changé », souligne M. Morkos. Mme Kassaiy précise que « la loi en vigueur, vieille de 30 ans, concerne la production des aliments, plus que leur conservation dans les restaurants ».

Un nouveau projet de loi, élaboré avec une aide juridique internationale, a été mis sur la table en 2004. Ce projet prévoyait notamment la création d'une entité indépendante, l'Autorité libanaise pour la sûreté alimentaire. En 2006, il a été retiré pour révision. Depuis, plus rien.

« De quels standards parlons-nous ? »

« Je ne vois pas pourquoi cette loi n'a pas été votée », reconnaît M. Morkos. Mme Kassaiy estime de son côté que « le problème était entre autres politique, chaque ministère ne voulant rien céder de ses prérogatives au profit d'une institution indépendante. Il n'y avait pas d'accord non plus entre les ministères sur la constitution de cette autorité ».

Dans ce contexte, nos experts s'interrogent sur les standards retenus par le ministre de la Santé pour son investigation. « De quels standards parlons-nous ? Parle-t-on de standards privés ? À titre d'exemple, nous, en tant qu'entreprise privée, avons nos propres standards, précise M. Morkos. Il faut une loi qui

unifie tout cela. » « M. Bou Faour parle de normes et standards, mais il ne précise pas de quoi il parle. Il se peut qu'il se réfère plutôt aux normes internationales que nationales », souligne, pour sa part, Mme Kassaiy.

Pour les deux experts, le ministre a raison de pointer du doigt les dysfonctionnements. Mais la polémique ne règle pas le fond du problème. « Le seul point positif de cette polémique est qu'elle remet à l'ordre du jour la question de la sûreté alimentaire » au Liban, souligne M. Morkos.

Initiatives privées

Dans ce contexte, certains professionnels de la restauration ou de l'agroalimentaire adoptent et mettent en œuvre des initiatives individuelles pour la sûreté alimentaire.

En la matière, les options sont nombreuses : audits internes effectués par une société extérieure, obtention de labels décernés par des organismes privés, comme les certifications de qualité HACCP et ISO :22000, qui met en place un système réglementé de management encadrant la sécurité alimentaire et la traçabilité des aliments.

« Les établissements qui obtiennent cette certification respectent les standards minimums en matière de sûreté alimentaire. Mais l'ISO :22000 ne suffit pas à lui seul. Une continuité et une obligation dans le contrôle sont nécessaires », souligne Zeina Kassaiy. Même son de cloche de la part de Nagi Morkos : « Cette certification est l'un des moyens de réguler le secteur, mais il faut la remettre en question. » L'expert souligne notamment qu'un organisme privé n'a pas de réel pouvoir de levier sur un client, il ne peut le contraindre à des contrôles réguliers par exemple.

Décryptage

Au Liban baisse d'

Scarlett HADDAD

À l'approche de la date fatidique du 24 novembre (dernier délai fixé pour les négociations entre la communauté internationale et l'Iran sur son dossier nucléaire), un vent d'espoir semble souffler sur la région. En Irak, en Syrie et même au Liban, les dossiers en suspens semblent soudain bouger dans le sens positif, même si personne au fond ne croit à des règlements rapides. Mais, comme le dit une source diplomatique arabe en poste à Beyrouth, au moins, les trains sont désormais sur les rails. Ils peuvent avancer, s'arrêter, être bloqués, tout est encore possible, mais le premier pas a été effectué.

De fait, depuis quelque temps, tant au Liban que dans la région, le discours confessionnel a baissé d'un cran et l'Arabie saoudite et l'Égypte sont les leaders de cette nouvelle vague d'apaisement et de modération. La source diplomatique arabe précitée estime que cette nouvelle tendance est due aux derniers développements

Une man Ils veulen

Terrorisme La d'une rencontre militaires otage

Béchara MAROUN

Le gouvernement semble abuser de la patience des familles des militaires otages. Hier, alors que ces derniers menaçaient à nouveau de bloquer les routes de Dahi el-Baidar et de Qalamoun, aucune percée n'était enregistrée, la visite auprès d'un du ministre de la Santé Wael Bou Faour et du général Mohammad Kheir représentant le Premier ministre Tammam Salam a suffi à calmer. Sans trop discuter, les familles ont accepté de « reporter » l'escalade sans brandir la menace de « mesures inattendues » ou de cas de nouvel atermoiement.

Cela ne veut pas autre chose que le dossier des militaires est près d'être résolu. Selon Marie Hourry, secrétaire de l'otage Georges Khoury, « nous sommes encore à la case départ ». « La balle est à présent dans le camp du cabinet qui doit transmettre via le médiateur qatari la réponse de l'État libanais aux revendications envoyées Daesh et al-Nusra ».